



## DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

### formulaire simplifié à usage des particuliers

Madame, Monsieur,

Pour toute occupation temporaire, provisoire et exceptionnelle du domaine public, vous devez solliciter une **permission de voirie** auprès de la Direction des Services Techniques de la Commune.

Les services techniques ont mis en place ce document à l'attention des particuliers pour faciliter leurs démarches en cas de déménagement ou autre besoin.

Vous pouvez imprimer et compléter ce document ou renseigner vos réponses dans un courrier ou courriel qui sera à transmettre de préférence par mail à [dst@ville-tregueux.fr](mailto:dst@ville-tregueux.fr)

ou à **Mairie de Trégueux, 1 Rue de la République 22950 TREGUEUX**

Attention: votre demande de **permission de voirie** devra être sollicitée auprès de notre service **8 à 10 jours avant l'occupation du domaine public.**

### RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

1	L'entreprise de déménagement (si vous en utilisez une)	
	Nom :	
	Adresse :	
	Coordonnées téléphoniques :	
2	Demandeur / bénéficiaire	
	Nom :	
	Adresse :	
	Coordonnées téléphoniques :	
3	Localisation	
	Adresse :	
4	Date et Durée	
		Du _____ au _____
	Plages horaires :	
		De _____ à _____
		De _____ à _____

<b>5</b>	<b>Description de l'emprise</b>	
	Type de véhicule	
	Longueur du véhicule	
	Précisions	Indiquez l'emplacement sur un plan schématique (extrait de cadastre/vue aérienne à fournir en annexe)
<b>6</b>	<b>Dipositifs de sécurité</b>	
		indiquez quels dispositifs seront mis en œuvre pour sécuriser les lieux (panneaux, rubalise, etc.)

A toutes fins utiles, je vous informe que la Direction des Services Techniques se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement.

La Direction des Services Techniques